MES DOUTES SUR L'AFFAIRE PRÉSENTE DES JÉSUITES.

Decipimur ſpecie recti.

Nous ſommes dupes des formes.

EN FRANCE.

M DCC LXII.

MES DOUTES

SUR L'AFFAIRE PRÉSENTE DES JÉSUITES.

Decipimur ſpecie recti.

Nous ſommes dupes des formes.

LE tems des ménagemens eſt paſſé ; les Jéſuites ont dû ſe taire, tant qu'ils ont pu croire qu'on cherchoit à s'inſtruire plutôt qu'à les perdre. Mais aujourd'hui que le maſque eſt levé, que les projets ſe montrent à découvert, qu'on ne répond à leurs apologies que par des imputations nouvelles, qu'on veut enfin qu'ils ſoient coupables, ou du moins qu'ils le paroiſſent ; reſter encore dans le ſilence, ce ne ſeroit plus prudence, mais imbécilité ; ce ne ſeroit plus modération, ce ſeroit lâcheté ; il eſt tems que les Jéſuites parlent, il faut qu'ils ſe juſtifient hautement, ou qu'ils périſſent dèshonorés.

J'ai lû les *Extraits des Aſſertions*. Cette énorme compilation, le fruit de tant de veilles, & l'ouvrage de tant de mains, préſente une idée ſi affreuſe de la doctrine & de la conduite des Jéſuites, que ſi elles ſont telles, la façon dont on en uſe à leur égard eſt encore trop douce ; la deſtruction de leur Société ne punit point aſſez deux cens ans d'impoſture & de ſcélérateſſe. Mais s'ils étoient innocens ?

Ce premier doute dont je n'ai pu me défendre, en a fait naître mille autres. Six mois d'étude & de réfléxions n'ont fait que multiplier & fortifier les raiſons que j'avois de douter. Ce ſont ces doutes que je préſente au Public. Peut-être les perſonnes indifferentes les trouveront judicieux, & douteront avec moi. Les ames paſſionnées ne douteront point ; ils bruleront mes doutes, mais bruler n'eſt pas répondre.

PREMIER DOUTE.

IL faut ſuſpecter tous les monumens de l'hiſtoire moderne, ou accorder aux premiers Jéſuites la gloire d'avoir été des hommes éminens en

ſcience & en vertu. Un Ignace, un Xavier, un Laynés, un Salmeron, un le Févre, un Rodrigués.

Suivons la Société d'âge en âge, nous verrons par-tout le même eſprit, le même zéle, les mêmes talens, les mêmes vertus renaître, ſe reproduire ſous des noms differens. Borgia, hérite de l'eſprit d'Ignace ; de nouveaux Apôtres prennent la place de Xavier, & tandis qu'un *Anchieta*, étonne par ſes prodiges le nouveau monde, qu'un *Oviédo* dans l'Ethiopie, un *Caniſius* dans l'Allemagne, un *Poſſevin* en Moſcovie, un *Edmon Campian* en Angleterre, raménent à l'Egliſe des millions d'Hérétiques ; on voit ſe former à la ſainteté la plus ſublime par la pratique conſtante de leurs Régles, les Gonzagues, les Koska, les Regis, les Berckman, les Clavers, les Alvarés, les Dupont.

J'ai nommé des hommes vénérables par leur ſainteté, & je n'ai point encore parlé de ce nombre drodigieux de Martyrs, que la Compagnie de Jeſus a donné à l'Egliſe ; toutes les parties de la terre ont été arroſées de leur ſang ; *ils ne le*

donnent pas ſeulement, diſoit dès l'an 1571, un S. Pape Pie V. de l'Ordre de S. Dominique; ils le prodiguent. Que ce ſeroit à mon gré une belle apologie, que la liſte de plus de huit cens Miſſionnaires, qui dans l'eſpace d'un ſiécle ont été martyriſés pour la foi de Jeſus-Chriſt.

Paſſons à des tems moins reculés, & pour me renfermer dans ce qui eſt de mon ſujet, ne parlons que des Jéſuites François. C'eſt en France qu'on les attaque, c'eſt en France qu'il faut les ſuivre & les étudier. On leur y accorde des talens; voyons ſi on y eſt en droit de leur diſputer les vertus.

C'eſt un fait facile à vérifier, qu'il n'y a peut-être pas dans le Royaume une ſeule Ville un peu conſidérable, qui ne révére quelque Jéſuite comme ſon Apôtre. *Chaudran*, *Saudret*, *Maunoir*, *Huby*, noms obſcurs, noms ignorés parmi nous, mais qu'on ne prononce qu'avec vénération, qu'on invoque avec confiance dans les Provinces où ils ont vêcu. La Ville de Lyon ſeroit-elle aſſez ingrate pour avoir oublié les ſoins que prit *Ed-*

mond Auger pour la conſerver au Roi & à l'Egliſe ? Que dirai-je d'un *François Regis* dans le Vivarés, d'un Lacolombiere, mort, à Lyon, d'un Charles de Lorraine, mort à Toulouſe, d'un François de Beauvau, mort à Nancy, d'un Bouthier, mort à Aix, d'un Cotton, d'un Bontems, morts à Beſançon, d'un Maldonat, d'un Suren, d'un la Tremouille, d'un Suffren, d'un Petau, d'un Lallemand, d'un Brébeuf, d'un Joques, d'un le Valois, d'un Sanadon, d'un Bourdaloue, d'un Guimont, d'un Noët, d'un Porée, d'un Segaud ; j'ai vû ceux-là même qui inſultent à la mémoire de tant de grands hommes, donner des regrets, quelques-uns des pleurs à la mort de ces derniers. Il ſemble que le zéle des Jéſuites de France ait pris les mêmes accroiſſemens que la France même. Ils ont porté le nom de Jeſus-Chriſt partout où nos Rois ont étendus leur puiſſance, & on peut dire que les conquêtes qu'ils ont fait à l'Egliſe, ont été des conquêtes pour l'Etat, puiſqu'il eſt prouvé que ce Royaume n'a point eu dans nos Colonies de Sauvages plus fidéles que

ceux que les Jéſuites y ont catéchiſés ; qu'on ouvre le dépôt de la Marine, on en ſera convaincu.

Voilà pour les âges que nous n'avons pas vû. Car pour le nôtre, c'eſt à chacun d'ouvrir les yeux & d'obſerver qu'on veut détruire les Jéſuites d'aujourd'hui, mais qu'on ne les attaque pas. Lit-on, en effet, dans cette liſte immenſe d'Auteurs accuſés, le nom d'un ſeul Jéſuite vivant actuellement en France. Ils ſont donc au moins innocens des horreurs reprochées à leurs Peres. Préjugés auſſi favorables aux Peres qu'honorables aux Enfans ; car comment les Enfans ſont-ils vertueux, ſi ceux qui les ont élevés & enſeignés ne leur ont appris que des erreurs & des crimes ?

Réſumons maintenant, & comparons le portrait que je viens de tracer de la Société avec le tableau que nous en préſente *l'extrait des Aſſertions* ; l'un des deux eſt faux. Je doute que ce ſoit le mien. J'ai pour garant de tous mes traits dix-neuf Papes, un ſaint Concile général, de grands hommes, de grands Saints, un S. Charles Borromée, S. Philippe de Neri, Ste Madeleine de Paſſy,

Ste Thereſe, S. François de Sales, S. Vincent de Paul, le bienheureux Pierre Fourier, la bienheureuſe de Chantal. Tout ce qu'il y a eu en un mot de Saints & de Saintes dans l'Europe depuis l'établiſſement de la Société. Et ſi cette autorité n'eſt pas ſuffiſante, je produirai, en faveur des Jéſuites, plus de cent Edits de tous les Souverains de l'Europe, autant d'Arrêts de differens Tribunaux. Deux ſiécles d'eſtime, & ce qui vaut cela peut-être, quand il s'agit de zéle & de vertus, la haine & le déchaînement de toute eſpéce d'héretiques, de ſchiſmatiques, de Novateurs, de débauchés & d'impies.

DEUXIEME DOUTE.

BIEN des gens prennent part à la cauſe préſente, toute l'Europe a été comme réveillée par le bruit d'une révolution ſi ſoudaine. En France ſur tout l'attention eſt plus générale, parce qu'on y a par tout ſous les yeux ces hommes que tant d'Arrêts deſtinent à la proſcription. Or que penſent des Jéſuites, je ne dis pas tant de ſaintes Communautés de l'un & de l'autre ſexe ; ce ſont des

enthouſiaſtes & des *fanatiques*, l'Abbé de Chauvelin l'a dit, Mr. de Chalotais l'a répété, le Gazetier eccléſiaſtique les en a félicité ; peut-on ſe refuſer à de pareils témoignages ? Je ne demande pas ce qu'ont penſé des Jéſuites, les Bacon, les Baronius, les Richelieu, les Boſſuet, les Fenelon, je demande ce qu'en penſent encore aujourd'hui ceux qui dans le monde ont quelque réputation de ſageſſe & de vertus ? Eſt-il un ſeul homme, faiſant exactement la Pâque des Chrétiens, qui ne ſoit perſuadé de l'innocence des Jéſuites ? qu'on me cite un ſeul Evêque qui les condamne, je ſuis confondu, je me tais. Mais tant que je verrai tout ce qu'il y a de plus diſtingué dans le Royaume par le rang & par la naiſſance, par le caractére, par le ſavoir, & les vertus, crier à l'injuſtice, s'indigner contre la perſécution, plaindre les Jéſuites, les regarder comme des gens d'honneur, utiles à la Religion & à l'Etat ; tranchons le mot, lorſque je vois ce qu'il y a de plus reſpectable dans la Magiſtrature même, s'unir, s'élever de concert, faire un effort commun en faveur de la So-

ciété, & vanger hautement les Jéſuites par le poids honorable de leurs ſuffrages, des ſatyres, des intrigues, de la cabale & des ſecrets complots, de la haine, des emportemens & de la fureur d'une jeuneſſe effrénée. Je le demande comment, moi petit particulier, pourrois-je croire ces mêmes Jéſuites des *idolâtres*, des *voleurs*, des *rebelles*, des *aſſaſſins*, des *régicides*. Et cela ſur la foi de qui? De gens pour la plûpart dont la haine honore, & ſelon le dire d'un ancien, vaut elle même une apologie. Car voilà, encore un fait à alléguer, ce me ſemble en faveur des Jéſuites. Moins un homme a de religion, moins il a de mœurs, plus il eſt acharné contre la Société. J'en excepte quelques femmes crédules & quelques ames ſimples, à qui on a perſuadé que c'eſt aimer Dieu purement que de haïr cordialement les Jéſuites. Et encore.... mais en tout cas, c'eſt le petit nombre.

TROISIEME DOUTE.

C'EST au moins un préjugé favorable que cette ligue de mécréans & de libertins contre les Jéſuites, & l'affection dont les honorent au con-

traire les citoyens vertueux. On l'avoit dit avant moi ; mais ce qui n'a pas encore été dit, & ce qui ſurprendra bien des gens, c'eſt que ces accuſations dont on fait tant de bruit, ne ſont que la ſimple répétition des ſatyres que l'héréſie & le libertinage ont faites de la Société dans tous les tems. Qu'on prenne l'Arrêt du 6 Août dernier & le Libelle intitulé : *Catéchiſme des Jéſuites*, ce ſont mot pour mot, mêmes objections, mêmes textes cités contre le vœu que font tous les Profés au Pape, touchant les Miſſions, contre l'autorité du Général & contre les priviléges. La légiſlation intérieure de la Société n'eſt pas plus défigurée dans Hoſpinien que dans les Comptes rendus. Et que dit-on aujourd'hui contre la prétendue Morale des Jéſuites, qui ne ſe trouve dans Théophile, Paſquier, Paſchal, & Perrault. Il n'y a pas juſqu'à l'idée de l'*enthouſiaſme* & du *fanatiſme*, qui n'ait été honteuſement copié d'après un Proteſtant nommé Stillingfleet. Je vais plus loin, & je donne en deux mots la généalogie de cet *Extrait des Aſſertions*. Pierre du Moulin en eſt le Pere, il les

publia à Genêve en 1632, ſous le titre de *Catalogue ou Dénombrement des Traditions Romaines*, parce que c'étoit l'Egliſe Romaine qu'il attaquoit. L'idée parut merveilleuſe aux Hérétiques modernes, & il fut réſolu que ſans rien changer au fond de l'Ouvrage, on en feroit un libelle contre les Jéſuites. Pour cela il ne falloit que faire diſparoître les noms des Docteurs étrangers à la Société, cités ſans diſtinction par du Moulin. La fourberie étoit inſigne. Perrault paſſa outre. S. Thomas, S. Antonin, Navarre furent effacés par-tout; par-tout des Jéſuites leur furent ſubſtitués, & le *Catalogue ou Dénombrement des Traditions Romaines* reparut ſous le titre de *Théologie Morale des Jéſuites.* La reſſemblance eſt entiere, je défie de s'y méprendre; & c'eſt cet ancien libelle, remanié depuis par Paſchal, qu'on rajeunit aujourd'hui; enſorte que l'*Extrait des Aſſertions* eſt moins un Ouvrage nouveau, qu'une édition nouvelle du *Catalogue du Proteſtant du Moulin*, de la Théologie Morale de Perrault, des Lettres Provinciales & des Nottes de Wendrok. Or tous ces

Auteurs ont été flétris, & voilà que le même Parlement qui les brûla autrefois, les fait ſortir en quelque ſorte de leurs cendres. Il leur rend une exiſtance qu'il leur avoit ôtée. Ce qui étoit faux, calomnieux en 1654, 1657 & 1670 devient vrai, devient juſte en 1762. Les Chauvelin, les Caradeuc, recueillent avec reſpect les débris des libelles, que les *le Jay*, les *la Moignon*, les *Maupoux*, les *Molé*, les *Novions* déchirerent avec mépris, & les Jéſuites tombent, expirent, victimes des mêmes calomnies dont le Parlement les a lavés autrefois ; ſur quoi voici mes doutes. Je doute donc que ce qui n'a pas été vû durant deux ſiécles, puiſſe être devenu en un moment évident. Je doute, & je douterai long-tems, que le Parlement de 1762, ſoit plus croyable ſur la Morale des Jéſuites que le Parlement de 1654, 1657, 1670.

QUATRIEME DOUTE.

LEs doutes ſe multiplient ſous ma plume ; en voici une foule que je crois fondés. Le premier naît de l'atrocité de l'accuſation. Oui ſon excès la détruit, je le démontre. Dans l'eſprit du libelle,

ce ne ſont pas tels ou tels particuliers qui ſont *Impudiques*, *Idolâtres*, *Sorciers*, *Régicides*, ce ſont tous les Jéſuites du monde. Du moins n'a-t-on mis en tête l'*unité de Doctrine*, que dans le deſſein d'établir & de faire croire cet étrange paradoxe. Or une Société d'hommes aſſez vertueux au dehors pour tromper durant deux ſiécles, aſſez ſcélérats au dedans pour ſe livrer à tous les crimes, une telle Société n'exiſta point & on ne le verra jamais ; c'eſt un monſtre contre nature, & l'Egliſe auroit approuvé l'erreur & le crime ; le monde entier auroit été dupe, donc les Jéſuites ne furent jamais tels.

Il y a plus, car dans l'eſprit du libelle, ce n'eſt pas ſeulement tel ou tel particulier qui s'attache à tel ou tel crime, ce ſont tous les Jéſuites du monde, qui compilent, qui entaſſent, qui foulent, qui preſſurent tous les forfaits pour les boire & les ſavourer tout à la fois. Or que les mêmes hommes d'âges en âges, de ſiécle en ſiécle, par toute la terre, ayent été tous tout à la fois des gens ſans loi, ſans frein, ſans pudeur, ſans religion ; il faut être

inſenſé pour le dire & ſtupide pour le croire.

Je prends en main cet *Extrait des Aſſertions.* Après un préambule que je reſpecte, c'eſt un Arrêt des Parlemens ; je trouve page xiii, chiffre Romain ; *Table des Titres, des Aſſertions, des ſoi-diſans Jéſuites.* On a eu ſoin de l'imprimer, cette Table, en gros caractéres, tant mieux, j'en voudrois trouver d'aſſez formés pour qu'ils fuſſent liſibles d'un bout de l'Univers à l'autre. Oui, ſur le Méridien de Montmartre, j'afficherois cette Table *des Titres, des Aſſertions des ſoi-diſans Jéſuites* ; & m'adreſſant à tous les Peuples de la terre, je leur dirois : Vous demandez ce qu'on reproche aux Jéſuites, & ce que ceux-ci répondent : Liſez & jugez. Voilà tout à la fois & l'accuſation & l'apologie. Le même homme, que dis-je, un million d'hommes tout à la fois *Simoniaque, Blaſphemateur, Sacrilége, Magicien, Aſtrologue, Athée, Idolâtre, Impudique, Parjure, Voleur, Homicide, Parricide, Suicide, Régicide.* Un tel monſtre eſt démontré par la raiſon, ne pouvoir pas exiſter. Les Jéſuites ne ſont donc pas tels, puiſqu'ils exiſtent.

Je ſens que je m'échauffe : Mais auſſi le moyen de tenir contre de pareilles abſurdités ? La tête a-t-elle donc tournée à tous nos François ? Quoi ! parce qu'encore ivre du vin de la nuit, quelqu'un aura dit : *Meſſieurs, je crois que la Cour doit faire pendre tous les Jéſuites de France* ; nous applaudiſſons, nous battons des mains, il nous tarde de voir élever dans nos places quatre mille potences ; & nous ne voyons pas que c'eſt nous creuſer à nous-mêmes un tombeau, puiſqu'il n'y a point de particulier, quelque puiſſant qu'il ſoit, qui n'ait à trembler pour ſa fortune & pour ſa vie, lorſqu'on voit, au gré d'une jeune tête, tomber ainſi, s'écrouler & diſparoître un Corps entier fondé ſur les plus ſaintes loix, diſtingué par les plus éminentes vertus, & ſoutenu par toute l'autorité de la puiſſance eccléſiaſtique.

CINQUIEME DOUTE.

SUIVONS cet *Extrait des Aſſertions*. Le premier reproche qu'on y fait aux Jéſuites, tombe ſur l'unité de Doctrine. On ne veut pas dire, ſans doute, que cette unité ſoit un crime ; ce ſeroit

une impiété. S. Paul ſouhaitoit que tous les Chrétiens n'euſſent qu'un eſprit & un langage, & c'eſt que dans le ſens de l'Apôtre, le Légiſlateur de la Société exhorte ſes enfans à penſer & à dire les mêmes choſes, *juxtà Apoſtolum.* Mais croit-on, & veut-on faire croire que cette unité de ſentiment exiſte réellement chez les Jéſuites par rapport à toutes ſortes d'opinions ; en ſorte que depuis deux cens ans, il s'y faſſe d'un bout du monde à l'autre un accord, & comme un échange mutuelle d'idées & de façon de penſer. C'eſt viſiblement le but du compilateur. Mais l'hiſtoire de tous les peuples & l'experience de tous les jours lui démontrent qu'il eſt un fourbe, & la raiſon qu'il eſt un ſot. Mille faits dépoſent contre la réalité d'un ſyſtéme, dont le ſeul énoncé eſt un paradoxe.

Suit le probabiliſme. Je fais grace au Compilateur des fourberies ſans nombre, dont tout cet article eſt tiſſu. Les diſcuſſions ſont pour peu de perſonnes, mais ce qui ſera entendu de tout le monde, c'eſt que l'Egliſe tolere la doctrine du probabiliſme,

probabiliſme, quand elle eſt bien expliquée ; c'eſt que cette doctrine n'appartient nullement à la Société, qu'elle lui eſt antérieure de plus de deux ſiécles ; (*) c'eſt que mille Docteurs l'ont pouſſé, cette doctrine, plus loin que les Jéſuites. C'eſt enfin que les Jéſuites l'ont combattue, qu'ils ont eu même la gloire de la combattre les premiers. Tous ces faits ſont certains, on n'a pu les ignorer, pourquoi les a-t-on tûs?

Plus bas on annonce le péché philoſophique, & on ne traite gueres que l'ignorance invincible. Premiere ſupercherie. Parmi les partiſans du péché philoſophique, on compte ceux-là même qui en nient la poſſibilité. Seconde ſupercherie. Enfin on y donne comme l'expreſſion du péché philoſophique, les propoſitions les plus orthodoxes. Troiſiéme ſupercherie.

Que dirai-je de l'ignorance invincible? c'eſt ici que le Compilateur ſe démaſque. Qui eut jamais crû que ſa hardieſſe eut été juſqu'à vouloir ériger

(*) Voyez, Dupin, Bibliothéque des Auteurs du 17 ſiécle.

en dogmes des erreurs qui deshonorent la raiſon, que la foi reprouve, & que l'Egliſe a tant de fois frappées de ſes foudres ? n'eſt-ce pas cependant le deſſein monſtrueux qui ſe décéle de toutes parts dans les *Extraits des Aſſertions* ſur l'ignorance invincible ? pour accréditer les dogmes cheris *qu'il y a des préceptes impoſſibles* ; *qu'on péche ſans liberté* ; on veut flétrir plus de deux cens propoſitions évidentes, & qui ſont la contradiction la plus directe de cette propoſition anathématiſée par Alexandre VIII. *Quoiqu'il y ait une ignorance invincible du droit de la nature, elle n'excuſe pas du péché formel celui qui agit en conſéquence dans l'état de la nature déchue.* Pour aſſervir tout au joug d'une concupiſcence impérieuſe, on met au rang des aſſertions dangereuſes & pernicieuſes l'exiſtence des *Actes indifferens en Théologie* ; tandis que l'Egliſe a aſſuré cette exiſtence par tant de décrets ſolemnels ; enfin dans un livre où la paſſion franchit toutes les bornes, & répand à grands flots la calomnie ; on ne rougit pas de vouloir perſuader que toutes & chacunes de nos actions

doivent, ſous peine de péché, être animées par le principe de la charité. Eſt-ce donc les Jéſuites qu'on attaque ? N'eſt-ce pas plutôt la Foi de l'Egliſe qu'on hait, & l'erreur qu'on veut établir ſur les ruines de la Catholicité. Je ne finirois pas ſi je voulois nombrer toutes les infidélités qui ſautent aux yeux dans cet Extrait. Par exemple, *Tolet*, ſur un cas propoſé, rapporte le ſentiment de Cajetan & de Soto, ſans prendre lui-même de parti, *c'eſt un ſimoniaque.* Un autre définit la ſimonie, *temporale aliquid velut pretium pro ſpirituali. C'eſt un ſimoniaque.* Un troiſiéme diſtingue, avec Pontas, deux ſortes de ſimonies, *c'eſt encore un ſimoniaque.* Que falloit-il donc dire pour ne l'être pas ?

Antoine eſt parjure, parce qu'il enſeigne avec toute la terre, qu'un accuſé qui n'eſt point interrogé juridiquement, n'eſt pas tenu de confeſſer ſon crime. Syrmond n'oſe marquer le moment précis où un enfant eſt obligé, ſous peine de péché, de faire un acte d'amour de Dieu, Syrmond eſt un impie, il n'a point de religion, je paſſe l'aſtrologie & la magie. Notre ſiécle n'a pas grande

foi aux Sorciers. Je viens à l'idolâtrie. Pour en convaincre les Jéſuites, on cite les Bulles qui proſcrivent les rits Malabares & Chinois ; & pour diſculper les Jéſuites, il ne faut que rapporter les Bulles qui toléroient les mêmes cérémonies. Il y en a plus de dix; c'eſt ma premiere réponſe. Depuis que Rome a parlé, a-t-on vû les Jéſuites permettre à leurs Néophites le culte proſcrit ? Le R. P. Raulin, Ex-Général des Auguſtins, dépoſe le contraire dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe Malabare. C'eſt ma ſeconde réponſe. Et parce qu'on voudroit perſuader que Daniel croioit quelque choſe de cette calomnie, j'avertirai le Public qu'on le joue & qu'on le trompe. Ce qu'on cite de Daniel, eſt de lui, mais ce n'eſt qu'une partie de ce qu'a dit Daniel. Une ligne plus bas, il ajoute, que *la fauſſeté de cette accuſation eſt démontrée.* Paroles déciſives, on les a retranchées dans l'Extrait. Cette infidélité dit tout. C'eſt ma troiſiéme réponſe.

Finiſſons par apprécier tant d'objets diſparates, il faudroit un tems, une patience & des ſecours que je n'ai pas. En deux mots retranchons de ces

Extraits les propoſitions, ou vraies ou problématiques qu'on y reléve comme fauſſes, & je doute que de quatre volumes, il en reſte deux; cette moitié ſera encore réduite à la moitié d'elle-même, ſi l'on reſtitue les textes de quantité d'Auteurs, qui tels qu'ils ſont cités, peuvent être condamnables, mais qui ceſſeroient de l'être, sils étoient cités comme il faut. Enfin des écarts réels échapés à quelques Auteurs Jéſuites. On fera peut-être un volume, mais je doute qu'on rempliſſe une feuille d'erreurs qui leur ſoient propres & perſonnelles, & je défi qu'on cite une ſeule opinion condamnée que les Jéſuites ayent défendue après la condamnation.

SIXIEME DOUTE.

VEUT-ON cependant une idée plus nette & plus préciſe de cette compilation & de ceux qui l'ont faite. Un ſeul article ſeulement : Je choiſis l'opinion la plus juſtement condamnée, c'eſt l'opinion affreuſe du Tyrannicide. L'extrait nous préſente ſoixante-dix-neuf Auteurs qui paroiſſent former une chaîne depuis 1590 juſqu'en 1749.

Or je dis que ce nombre eſt viſiblement faux ; & plus faux encore l'ordre chronologique dans lequel on voudroit nous perſuader que ces Auteurs ont écrit.

En effet, remarquons d'abord que pour enfler le catalogue on a nommé deux fois *Bellarmin*, *Tolet*, *Salmeron*, *Leſſius & Becan.* Ainſi qui de ſoixante-dix-neuf ôte cinq, reſte ſoixante-quatorze. Je retranche enſuite les prétendus complices de la conjuration des poudres, & j'en appelle aux Anglois qui en ont eux-mêmes diſculpé les Jéſuites ; ainſi qui de ſoixante-quatorze ôte *Garnet*, *Holte*, *Grevel*, *Parſons*, *Valpol*, *Baldoin*, *Gerard*, *Teſmond*, *Haul*, & par conſéquent *Eudemond-Jean*, leur apologiſte, & l'*Imago primi ſæculi*, qui les abſout, reſte ſoixante-trois. Je retranche encore avec Lisbonne & Paris, les Peres *Malagrida*, *Alexandre*, & *Mathos*, qui n'ont jamais rien enſeigné de pareil, quoiqu'en diſe l'Abbé Salems & les piéces vraiment originales, reſte donc ſoixante.

Je retranche *Jouvenci*, *Turſelin*, *Berruyer*,

d'Avrigny, *la Sante*, *Mamaki*, de deſſus le Pont, parce que ce qu'on cite d'eux ne prouva jamais ce dont on les accuſe.

La voilà donc cette liſte qu'on avoit annoncée avec tant d'enflure, qu'on a affichée par toute l'Europe, qu'on a envoyée à tous les Evêques de France, comme pour inſulter à leur eſtime pour les Jéſuites. La voilà d'abord réduite à près de la moitié; mais ſi je me borne à la queſtion du tyrannicide, dont on fait le chef principal d'accuſation, à quoi ſe réduira cette multitude d'Auteurs ? Au nombre de quatorze. Mais en quoi Colonia eſt-il coupable ? Qu'a dit Zacharia ſur cette matiere ? Muska prêche aux Clercs la ſoumiſſion aux loix, le voilà régicide. Qu'on liſe les textes cités de Flegeli, de Paul Layman, du Cardinal Bellarmin, n'ont-ils pas expreſſément condamnés le tyrannicide ? Quoi ! on avoit annoncé une doctrine pernicieuſe & perſévéramment ſoutenue dans la Société, & parce qu'on ne la trouve pas cette doctrine, auſſi généralement repandue qu'on l'avoit annoncé, parce qu'on ne la trouve que dans dix

ou douze Auteurs, tous étrangers, Allemans, Italiens, Eſpagnols, Polonois ou Portugais, il a fallu confondre l'innocent avec le coupable, envénimer les propoſitions les plus ſimples, adopter les fables les plus décriées, & flétrir des noms que l'Egliſe & l'Etat révérent.

C'eſt par le même principe & pour la même fin, qu'on ne ſuit dans ce même tableau ni l'ordre des tems, ni le rapport des Auteurs entre eux, *Tolet* eſt antérieur à *Bellarmin*, bientôt après il lui eſt poſtérieur. Jamais il n'eſt cité dans ſon ſiécle. *Serarius* écrit deux ans après ſa mort, *Salmeron* ſept ans, *Vaſqués* huit ans, *Becan* dix ans. Pour *Molina*, *Gretzer* & *Layman*, on les rajeunit de plus d'un ſiécle. On me dira qu'on annonce l'Edition dont on ſe ſert, ſans prétendre que ce ſoit ou la ſeule ou la premiere. Et moi, j'avertis que cette réponſe eſt une défaite pour en impoſer aux ſimples, & non pas une excuſe vis-à-vis ceux qui penſent. Car enfin qu'avoit-on promis, qu'annonce-t-on aujourd'hui? Je l'ai dit, & je le répéte, *une doctrine pernicieuſe ſoutenue perſévéram-*

ment & dans tous les ſiécles. C'étoit donc cette ſuite, cette chaîne, cette tradition d'Auteurs régicides qu'il étoit important de mettre ſous nos yeux. Car où ſeroit la perſévérance de cette doctrine, ſi depuis plus de cent ans, aucun Jéſuite ne l'avoit enſeignée ? on a ſenti la difficulté, & pour remplir un vuide que l'œil le moins clairvoyant auroit apperçu, des Magiſtrats, des Juges ont eu recours à l'artifice depuis 1659, ce ne ſont que fauſſes dattes, que faits apocriphes, qu'éditions nouvelles, fauſſement ſuppoſées, que productions d'auteurs ſurannées, morts depuis un ſiécle. Et c'eſt d'après un expoſé ſi frauduleux que toutes les Chambres aſſemblés, Meſſieurs prononcent que la doctrine du régicide a été conſtamment & perſévéramment ſoutenue par les ſoi-diſans Jéſuites; le public qui lit l'Arrêt, qui voit un grand étalage de textes latins, croit tout, frémit d'horreur, & s'écrie, quels hommes que les Jéſuites ! Or c'eſt cette révolution des eſprits qu'il étoit important d'opérer, avant que de détruire la Société. C'étoit donc peu d'ôter aux Jé-

ſuites leur état, il a fallu leur enlever leur honneur, & pour les diffamer, fouler aux pieds les monumens de l'hiſtoire, falſifier la vérité des faits, alterer l'authenticité des dattes, tout bouleverſer, tout ſacrifier, tout confondre ; ne reſpecter ni ſon ſang, ni ſa place, ni ſa patrie ; ſe méconnoître & s'oublier ſoi-même.

Mais la Société les a-t-elle approuvées ces erreurs juſtement proſcrites, les a t-elles adoptées, de maniere à en faire ſon Code ; ſont-elles la doctrine propre & conſtante de la Société ? oui, dit Mr. de la Chalotais, & nous allons voir comment il s'efforce de le prouver ; non, dit l'ami de la vérité, & voici comme il le prouve.

Dans toutes les Sociétés grand nombre fait le corps. Donc pour qu'une doctrine ſoit réputée celle de tout un corps, il faut qu'elle ait été ſuivie par le grand nombre de ceux qui le compoſent. Ce principe eſt ſûr, & je l'applique aux Jéſuites.

Un ſur vingt, c'eſt bien peu ; un ſur cent, ce n'eſt rien ; deux ſur mille, c'eſt moins encore. Comment donc dix ou douze Ecrivains conſtitue-

roient-ils le corps d'une ſociété qui compte 22000 ſujets répandus en même tems ſur la terre, qui en a eu près de deux cens mille depuis qu'elle eſt établie. Je demande à Mr. de la Chalotais une réponſe nette & préciſe.

Il croit l'avoir trouvée, & voici ſon raiſonnement. Chacun des Auteurs de la Société, dit-il, eſt approuvé par trois Cenſeurs. Voilà donc une claſſe de Reviſeurs trois fois plus nombreuſe & auſſi coupable que celle des Auteurs mêmes. Ajoutez-y autant de Supérieurs que d'ouvrages, alors le calcul ſera juſte.

C'eſt-à-dire, qu'à plus de vingt-deux mille Jéſuites qui n'ont point parlé, ou qui ont bien parlé, qui n'ont point écrit, ſelon les bons principes, on peut en oppoſer, outre ceux qui ont écrit mal, trente ou quarante au plus qu'on peut ſoupçonner d'avoir mal penſé. Faut-il demander encore où eſt la pluralité ? où eſt le corps ?

Que feroit-ce, ſi uſant de tous les avantages que cette maniere de raiſonner me donne, je décuplois tout-à-coup la ſomme des Jéſuites inno-

cens ? Car enfin on meurt chez les Jéſuites comme par-tout ailleurs. Ceux du premier ſiécle de la Compagnie, n'ont pas été ceux du ſecond, & ceux qui vivent aujourd'hui, on ne les attaque que parce que ceux qui les ont immediatement précédés, ne ſont plus que des ombres inacceſſibles aux Arrêts. Je le demande donc pour la troiſiéme fois, & j'en fais juge toute la terre : Où faut-il chercher la doctrine d'un Corps ? Eſt-ce dans les ſentimens d'une poignée d'hommes, ou dans les principes de cent mille Jéſuites ? Eſt-ce dans dix ou douze volumes, ou dans plus de cent mille ? Eſt-ce dans quarante ou cinquante propoſitions extraites de tant de Livres *in-folio*, ou dans plus de douze millions de propoſitions répandues dans ces Ouvrages ?

On inſiſte cependant, & parce que l'on veut avoir raiſon contre la raiſon même, on abandonne un calcul qui prouve tout, pour ſe jetter dans des poſſibilités qui ne prouvent rien. S'il eſt vrai, dit-on, que ces Ecrivains & leurs Approbateurs, forment entre eux une union, un concert de ſen-

timens, s'il eſt vrai qu'ils ſoient les ſeuls qui nous ayent tranſmis la doctrine du Corps : Si les Supérieurs n'ont jamais réclamé, s'ils n'ont élevé la voix, s'ils n'ont ni flétri ces opinions erronées, ni puni leurs défenſeurs. Je le demande à mon tour, où eſt le Corps, & par conſéquent où eſt la doctrine des Jéſuites?

Je réponds d'abord, qu'on me mette en main l'autorité, & avec cette métho de de ſuppoſer tout ſans rien prouver, il n'y a point de Corps dans le Royaume que je n'écraſe. Mais je reviens, & je ſuis pied à pied l'adverſaire des Jéſuites.

1°. Les Auteurs de la Société unis & ligués entre eux. Mais quelle union, quelle ligue ont donc pu former enſemble ceux en particulier qui ont été flétris, dont la plupart n'étant pas du même ſiécle, n'ont pu ni ſe voir, ni ſe connoître, ni avoir entre eux aucun rapport? En ſuppoſant même contre l'évidence des faits qu'ils ayent pu en avoir, quelle union, quelle ligue peut-on ſoupçonner entre des hommes qui ne s'accordent pas même ſur les points qu'on leur reproche, qui

s'attaquent mutuellement, qui ſe combattent & ſe déchirent ? D'ailleurs toute ligue, dit un chef, or où eſt-il ce chef, ce premier moteur, ce centre de réunion, l'ame de la conſpiration ? on indique les Conſtitutions. Mais je défi le plus hardi des Impoſteurs d'en citer un texte entier qui favoriſe cette calomnie ; on nomme encore S. Ignace & ſes ſucceſſeurs dans le Généralat. Mais nommer, eſt-ce prouver ? J'en demande pardon aux Anti-Jéſuites ; mais je ne puis leur paſſer des *Aſſertions* qui n'ont pas même la vraiſemblance.

2°. On va plus loin, & parce qu'on veut, à quelque prix que ce ſoit, envelopper toute la Société dans les égaremens de quelques-uns de ſes Auteurs ; on les éleve, on les enfle, on les dénature en quelque ſorte, en leur donnant un mérite & une réputation qu'ils n'eurent jamais.

Mais où la trouver donc la Morale de la Société, ſi ce n'eſt pas dans ceux de ſes Ecrivains qui ont traité par état de la Morale ? Où la trouver ? 1°. Dans les mœurs & la conduite de ſes Membres, parce que les vrais ſentimens percent tôt

ou tard à travers le maſque le plus épais. 2°. Dans l'enſeignement public, parce que c'eſt-là où l'amour propre & la rivalité aiment à produire & à répandre ce qui diſtingue un corps d'un autre corps. Où la trouver cette doctrine de la Société? Dans ſes Livres, mais dans tous ſes Livres, & non pas ſeulement dans quelques volumes auſſi-tôt oubliés que publiés, & qu'on ne mépriſe pas même aujourd'hui, parce qu'il faudroit les connoître tous. Dans ſes Livres, mais dans ſes Livres entiers, & non pas dans quelques lignes échappées à l'inattention, à la diſtraction, à l'imprudence, à l'indiſcrétion, ou données au préjugé du tems & des lieux. Où la trouver encore cette doctrine de la Société? Sur toute la terre; car par une ſinguliere faveur de la Providence, il n'y a peut-être pas un point connu dans l'Univers, où la voix de ſes Prédicateurs ne ſe ſoit fait entendre, de ſorte que la Société pourroit répondre en quelque ſorte à ſes adverſaires, ce que l'Homme-Dieu répondoit aux ſiens: Vous me demandez compte de mes ſentimens. Mais, quoi! les ai-je tenus ſecrets &

cachés ? Je les ai prêchés à découvert, & ſur les toits : Interrogez cette foule qui me ſuit & m'écoute : interrogez-vous vous-mêmes, car vous m'avez entendu. Où la trouver, enfin, cette doctrine de la Société ? Dans tous les cœurs vertueux. S'intéreſſeroient-ils aux malheurs des Jéſuites ; ſolliciteroient-ils pour eux, & la force des Loix & l'équité des Magiſtrats, s'ils ne croyoient perdre dans leurs perſonnes que des hommes vendus au crime & voués aux trahiſons ?

3°. Le Corps entier des Jéſuites n'a pas pu ne point penſer comme quelques-uns de ces Auteurs ; c'eſt la troiſiéme ſuppoſition dont on appuye la ſuppoſition générale. On croit prouver celle-ci par deux textes des Conſtitutions : le premier dit : *Si quelqu'un étoit d'un ſentiment contraire au ſentiment commun de l'Egliſe & de ſes Docteurs, il doit ſoumettre ſon ſentiment au jugement de la Société.* A la bonne heure. Mais ſi le ſentiment de ce quelqu'un eſt commun à celui de tous les Docteurs, s'il eſt toléré dans l'Egliſe, que devient le texte, & comment appeller la preuve qu'on

en

en tire ? Le ſecond texte porte : *Soyons tous de même ſentiment*..... Les adverſaires des Jéſuites en reſtent là, & ils ont leurs raiſons. Mais Saint Ignace qui avoit auſſi les ſiennes, ajoute, *autant que faire ſe pourra*, & par ce ſeul mot la difficulté eſt réſolue. Auſſi les Jéſuites, dans leur cinquiéme Congrégation générale, ordonnent-ils qu'on ait à ſe prêter au goût de chaque Nation dans les points qui ne ſont que d'opinions. Décret ſage & qui prouve lui ſeul ce que j'ai avancé, que le Corps de la Société a pu penſer, & penſe en effet autrement que quelques-uns de ſes Auteurs.

J'avois promis deux mots ſur *la Sante, Turſelin, Berruyer & d'Avrigny ;* mais combien d'autres demanderoient de ma part la même réclamation ? On les calomnie, je le ſçais. Aucun terme n'eſt aſſez fort pour exprimer la maniere honteuſe dont on défigure ſur-tout d'Avrigny. Pour avoir priſe ſur cet Auteur illuſtre, on le découpe, on le déchire, on le met en piéces ; à force de points, on fait un Régicide de l'Apologiſte le plus décidé de l'indépendance de nos Rois. Berruyer

ſe trouve dans la claſſe des Aſſaſſins, lui qui a fondu tout de *Marca* dans ſa Préface ſur les Epîtres de S. Paul. On rapporte je ne ſais quel mot de Turſelin, ſur les entrepriſes de Boniface VIII. contre Philippe le Bel; mais on ſupprime ce que dit un peu plus bas cet Auteur, de la mort violente du même Pontife, *que Boniface fit une fin indigne de ſa place, mais digne après tout d'un Pape qui aima mieux être le fleau que le Pere des Rois.*

Quoiqu'après tout, rien ne m'étonne quand je vois la Sante au nombre des Régicides. La Sante, *aſſaſſin des Rois.* Ah! Meſſieurs, à qui prétendez-vous faire illuſion? Ce n'eſt pas ici un Allemand, un Eſpagnol, un homme ignoré. Tout Paris a connu la Sante que vous méconnoiſſez, collégue du grand Porée; il en eût les talens & les vertus. Vous-même l'avez-vous oublié? Vous futes ſes Eleves, il fut votre Maître? A quel titre a-t-il mérité de votre part un ſi indigne traitement?

Mais les Jéſuites peuvent-ils abjurer indiſtinctement toutes les propoſitions relevées dans cet ex-

trait? J'en doute. Eh! que deviendront-ils, puiſque c'eſt à cette abjuration que les Parlemens de Rennes, de Bordeaux & de Rouen, ont attaché l'honneur & la ſubſiſtance? Ils périront donc, & la vie qu'on paroit leur laiſſer, n'eſt qu'une mort plus lente mais plus affreuſe que la mort même.... Quelle révolution dans les ſiécles! Nous voilà revenus à ce premier âge du Chriſtianiſme, où un Préfet de Rome diſoit à un Chrétien: *Meurs, ou renonce à ta Religion.* Qu'on ne me reproche pas d'outrer ici les choſes. Encore quelques jours, le paralléle ſera ſenſible. Je crois déja voir un Magiſtrat monté ſur ſon Tribunal. Un Huiſſier m'appelle; me voilà devant mon Juge; il me dit: *Abjure cet Inſtitut & cet Doctrine.* Mais, Monſieur, cet Inſtitut eſt l'ouvrage d'un Saint, & la Doctrine eſt approuvée par l'Egliſe. Abjure, mais Rome... *Ecrivez, Greffier, que frere tel tient encore inconſidérément à Rome.* Mais la Foi, mais la Religion.... *Abjure, ou point d'état ni de penſion.* Que faire alors, & que devenir? J'ai ſoixante ans; mes Parens, ou ils ſont morts, ou ils ne me

connoiſſent plus. J'ai quelques amis, mais quelle amitié ne ſeroit pas effrayée à la vue des beſoins d'un vieillard infirme. Me voilà donc ſans reſſource. Voulez-vous encore ce ſacrifice, ô mon Dieu ! je l'ajoute à tant d'autres, je boirai toute l'ignominie de mon ſort, j'irai comme le Pere André, demander en grace un lit à l'Hôpital, où j'irai mandier de porte en porte (*). Je me préſenterai devant tel qui m'a proſcrit ; je fus autrefois ſon Maître & ſon Pere ; je lui dirai, mon Fils... il reſpectera peut-être mes cheveux blancs ; mais dût-il être ſourd à ma voix, dût toute la France me refuſer un morceau de pain, on ne me verra jamais déshonorer ma vieilleſſe par une action infâme. Ces Régles qu'on flétri & qu'on m'arrache, ſont écrites dans mon cœur, elles ſeront encore mes Régles ; je les conſulterai, elles m'apprendront à porter ma croix & à aimer mes perſécuteurs.

(*) Le Pere André, Jéſuite, de l'Académie de Caen, cy-devant Profeſſeur de Mathématiques, auteur de l'Eſſai ſur le Beau, âgé de 88 ans, eſt actuellement à l'Hôpital de Caen.

SEPTIEME DOUTE.

ET c'eſt cette conduite pleine de partialité & d'emportement qui m'a tenu d'abord en garde contre ce qu'on nous débitoit des Jéſuites. Juſqu'ici quand on portoit devant nos Magiſtrats quelque accuſation conſidérable, je voyois de la maturité, de la méthode dans les informations. Le crime étoit ſpécifié, l'accuſé étoit entendu, on le confrontoit avec ſes accuſateurs. Le Peuple qui eſt avide de nouveautés, s'impatientoit ſouvent de toutes ces formalités ; mais le Juge ſoutenoit toujours ſon caractére. Il ſavoit que ſi le Citoyen eſt comptable au Magiſtrat de ſes actions, le Magiſtrat lui-même eſt comptable à la ſociété de ſes jugemens, & que ce n'eſt pas aſſez pour l'homme public d'être juſte, qu'il faut encore qu'il le paroiſſe. Que ſont devenus tous ces principes dans la cauſe préſente ? Les Jéſuites ſont condamnés par-tout, & nul part ils n'ont été ouïs. Quel eſt le Tribunal qui les a appellés, qui les a ſommés de ſe défendre, & qui a daigné les entendre dans leur défenſe, lorſqu'ils ſe ſont préſentés ? Leur Inſtitut

étoit flétri à Rouen, à Paris & à Rennes, avant qu'ils euſſent pu obtenir la permiſſion légale de dire un mot pour ſa juſtification. Que dis-je, ils ne l'ont pas même encore aujourd'hui cette permiſſion. Ce qu'on accorde aux plus grands ſcélérats, on le refuſe aux Jéſuites, pourquoi? . . . . Cependant on dit par-tout, tout eſt prouvé, tout eſt démontré. Si quelqu'un par hazard ouvre un avis plus modéré, quelles clameurs! comme on le ſiffle! c'eſt un Jéſuite de robe courte, c'eſt ceci, c'eſt cela. On le fuit, il eſt excommunié. Oui, *il y a plus de ſilence aux halles que dans nos Chambres aſſemblées*, c'eſt mot pour mot le propos d'un illuſtre Magiſtrat que je ne nomme pas, mais qui ne ſe cache point. Que dirai-je des pratiques ſourdes, des intrigues ſecrettes, des ſollicitations, des ménaces mêmes pour ameuter ce qu'on appelle les claſſes du Parlement de France? Moi qui écrit ceci, je ſais *telle Lettre*.... mais taiſons-nous. . . . . Je dis donc qu'à la vue de ces irrégularités, je doute de tout, parce que jamais on n'en a agit de la ſorte pour punir le crime;

mais qu'au contraire, c'eſt ainſi qu'on en a toujours agi pour perdre l'innocence.

HUITIEME DOUTE.

QUOIQU'ON ait fait pour impoſer ſilence aux Jéſuites, ils ont parlé, leurs réponſes ſont entre les mains de tout le monde. Nos Magiſtrats ne peuvent l'ignorer, eux qui en ont flétri quelques-unes ; pourquoi cependant ce ſilence profond que gardent nos Tribunaux ſur le fond de ces apologies ? Meſſieurs, diront-ils, qu'ils ne les ont pas lues, quelques-uns oſent s'en vanter, il eſt vrai, mais cette partialité eſt-elle excuſable, n'eſt-ce pas un crime ? Quelle reſſource reſtera-t-il déſormais à l'innocence, ſi confondue avec le crime, & conſignée à la porte de ſon Juge, elle ne peut même lui parler par ſes écrits ? ... Il faut donc que pour accorder leur conduite avec leur honneur, nos Magiſtrats diſent qu'ils ont lus en effet ces apologies, mais qu'ils les ont jugés inſuffiſantes.

Les apologies des Jéſuites inſuffiſantes ; cela peut être. Mais ne convenoit-il pas de faire voir

au public la foibleſſe de ces apologies ? C'eſt un doute que je propoſe. Je l'ai dit, & je le répéte ; le Magiſtrat ne doit pas même pouvoir être ſoupçonné. Les apologies des Jéſuites inſuffiſantes ! Je doute cependant, & j'ai raiſon de douter, qu'on n'y eût pas répondu légalement ; ſi la réponſe avoit été auſſi facile, qu'on le dit, il falloit montrer que les Jéſuites ne répliquoient rien de ſolide, il falloit attaquer leurs moyens de défenſe, les détruire, les pulvériſer : L'a-t-on fait ? Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? Les Jéſuites diſent à M. de la Chalotais, *on a mutilé à Paris les textes de nos Conſtitutions*, on les a falſifiés ; M. de la Chalotais répond aux Jéſuites : *Vous êtes des enthouſiaſtes & des fanatiques.* Cela eſt beau, peut-être, cela eſt ſublime même, ſi l'on veut. Mais enfin, eſt-ce répondre ? Je dis nettement, non. Ces apologies ne ſont pas inſuffiſantes, puiſqu'on n'y répond que par l'*enthouſiaſme & le fanatiſme.* Depuis que j'ai lu le Dictionnaire Encyclopédiſte, je ſais ce que ſignifie ces grands termes.

Ce que devroient faire, à mon avis, les Jéſuites,

& ce qu'ils ne feront pas, je le fais moi ; je demande un Tribunal, celui qu'on voudra ; le Parlement de Paris ? Je l'accepte. J'irai à tel jour qui me sera assigné, l'Arrêt du 6 Août, d'une main, la réponse que les Jésuites y ont faite de l'autre, l'Institut de la Société sur le Bureau, & avec cela seulement, si je ne ferme pas la bouche aux plus hardis des ennemis de la Société ; j'y consens, les Jésuites seront chassés, & moi traité selon toute la rigueur des Loix. Le défi est hardi, je le sais, mais *AUDIENCE PUBLIQUE, SILENCE ET LIBERTÉ* ; je me nomme, & je me rends au Palais.

Une esquisse seulement : le Public jugera si je suis téméraire.

On me fera la grace de croire que sur la doctrine, je ne resterai pas court ; je n'ai pas tout dit. Nous verrons de quel œil on soutiendra le parallèle de quelques maximes ultramontaines, adoptées par quelques Jésuites, avec des faits notoires, avérés, consignés dans les Greffes. Venons donc à l'Institut.

Sur l'Inſtitut, voici quel ſera mon raiſonnement. Une accuſation qui ne peut ſe ſoutenir que par les falſifications les plus criantes, eſt une accuſation diffamatoire & calomnieuſe ; le principe eſt certain. Or l'accuſation intentée contre l'Inſtitut des Jéſuites, n'a pu ſe ſoutenir que par les falſifications les plus criantes. Je démontre la mineure.

1°. Pour prouver que le Général a un pouvoir illimité ſur le temporel de la Société ; l'Arrêt du 6 Août 1761, page 16, cite, & ne cite que ce paſſage des Conſtitutions. *Le Général pourra faire tout ce qui lui plaira, & tous lui devront obéiſſance comme à celui qui tient la place de* JESUS-CHRIST.

Falſification inſigne, le paſſage eſt tronqué, défiguré, dénaturé ; on en a rétranché les mots qui déterminoient une adminiſtration ſpirituelle & non temporelle. J'ouvre l'Inſtitut, & je préſente à chacun de mes Juges le texte tel qu'il eſt ; la friponnerie ſaute aux yeux, & je demande une réponſe.

2°. Pour allarmer les Princes ſur la nature de l'obéiſſance que l'Inſtitut exige des Jéſuites à l'égard de leurs Supérieurs ; l'Arrêt du *6* Août rapporte les expreſſions de cadavre & de bâton & autres ſemblables ; mais il s'arrête-là. J'ouvre l'Inſtitut à l'endroit indiqué ; je par-tout ces correctifs : *Par-tout où l'on ne verra point de péché, où l'homme ne preſcrit rien de contraire à la Loi de Dieu* ; on les a retranchés dans l'Arrêt ; la falſification eſt ſenſible, & je demande une réponſe.

3°. Pour prouver le deſpotiſme du Général, l'Arrêt cite, je ne ſais quelle Bulle, qui donneroit à tout Général, pouvoir de faire de nouvelles Conſtitutions. Autre falſification, & l'une des plus honteuſes de toutes. J'ouvre l'Inſtitut, & je démontre qu'on applique à tous Généraux de la Société un privilége que la Bulle même qu'on cite reſtraint dans la perſonne d'Ignace & de ſes neuf premiers Compagnons.

4°. ... Mais ce n'eſt pas ici le lieu de tout dire, d'ailleurs je n'ai promis qu'une eſquiſſe.

Telle ſera donc ma marche, & s'il y a encore de l'équité ſur la terre, mes Juges ſe leveront indignés d'avoir été ſéduits, ils déchireront de leurs propres mains un Arrêt qui les déshonore, & je ſerai remercié par la Cour d'avoir épargné un crime à tout le Corps.

NEUVIEME DOUTE.

LECTEUR, voilà mes doutes, mais non pas tous mes doutes ; il m'en reſte bien d'autres que je ne puis, ou que je n'oſe écrire. Par exemple, je doute que ce ſoit pour tout ce qu'on nous débite, que les Jéſuites périſſent. Pourquoi donc ? On le ſçaura dans le tems. Je doute même que tout le Parlement ſoit dans le ſecret (*). Je

(*) Ce qui fait douter que tout le Parlement ſoit dans le ſecret, c'eſt la diverſité des ſuffrages. A Rouen 20 contre 15. A Rennes 32 contre 29. A Toulouſe 41 contre 39. A Aix 24 contre 22. A Bordeaux 23 contre 18. A Perpignan 5 contre 4. De ſorte qu'en faiſant le réſumé des opinions ; cinq à Rouen, trois à Rennes, deux à Toulouſe, deux à Aix, cinq à Bordeaux, un à Perpignan ; le nombre ſe réduit à dix-huit. Il ſe trouve que ce ſont dix huit particuliers qui

doute auſſi que dans la deſtruction des Jéſuites, on ne veuille que cette deſtruction. Je doute de plus, que cet Ecrit ſoit d'un grand ſecours aux Jéſuites ; c'eſt le plus ſenſé de mes doutes, & celui par lequel je finis.

---

malgré l'Edit du Roi, l'intervention du Pape, le ſuffrage des Evêques, le vœu de la Nation, détruiſent les Jéſuites, condamnent un Inſtitut Religieux, annulent des vœux ſolemnels, diſpoſent de l'enſeignement public, & jugent l'affaire du monde la plus importante, qui eſt le moins de leur compétence, & qui intereſſe le plus directement l'autorité de l'Egliſe & le Gouvernement de l'Etat.

Aol 146959

26. p.ª m.ª le Sr.ce Conte
di Belvedere a Napoli